DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 17.167

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 15 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2017

Le 08 décembre 2017

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS: M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON

M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH

Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET: PLATEFORME DE DÉMATERIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS « DEMAT »

ASSOCIATION MARCHÉS PUBLICS D'AQUITAINE (AMPA)

RAPPORTEUR: M. CLECH

VOTE: UNANIMITÉ

L'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) développe la coopération entre les acheteurs publics qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de mutualisation de moyens et de performance économique.

Pour simplifier l'achat public, elle met à leur disposition une plateforme de Dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT », ainsi qu'une centrale d'achats publics « CAPAQUI ».

Par une délibération n°17.147 en date du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) pour bénéficier de la centrale d'achats publics « CAPAQUI ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bénéficier également de la plateforme de Dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT » de l'AMPA, d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle d'un montant de 290.40 € T.T.C. (deux cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes Toutes Taxes Comprises) et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de bénéficier de la plateforme de Dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT » de l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA).
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle d'un montant de 290.40 € T.T.C. (deux cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes Toutes Taxes Comprises).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 19 décembre 2017 Le Maire, Patrick MARENGO